



EVALUATION DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME FEDER-FSE+- FTJ PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET MASSIF DES ALPES 2021-2027

SYNTHESE - JUIN 2025

Document validé par le Comité de suivi le 7 novembre 2025

CONTEXTE DE L'EVALUATION

Doté de **615 M€ UE**, le programme FEDER-FSE+-FTJ de la Région SUD et du Massif des Alpes pour la période 2021-2027 a été **validé par la Commission européenne en novembre 2022**.

Il a été élaboré dans un contexte de transition socio-économique et environnementale complexe (crise sanitaire, transitions, impacts du changement climatique sur le territoire ...) et a **démarré avec 2 ans de retard** compte tenu de nombreux facteurs : retard de l'adoption du cadre réglementaire, de la superposition avec la clôture de la programmation 2014-2020 et la gestion du plan de relance en lien avec la crise sanitaire (initiatives REACT-EU, SAFE, CRII).

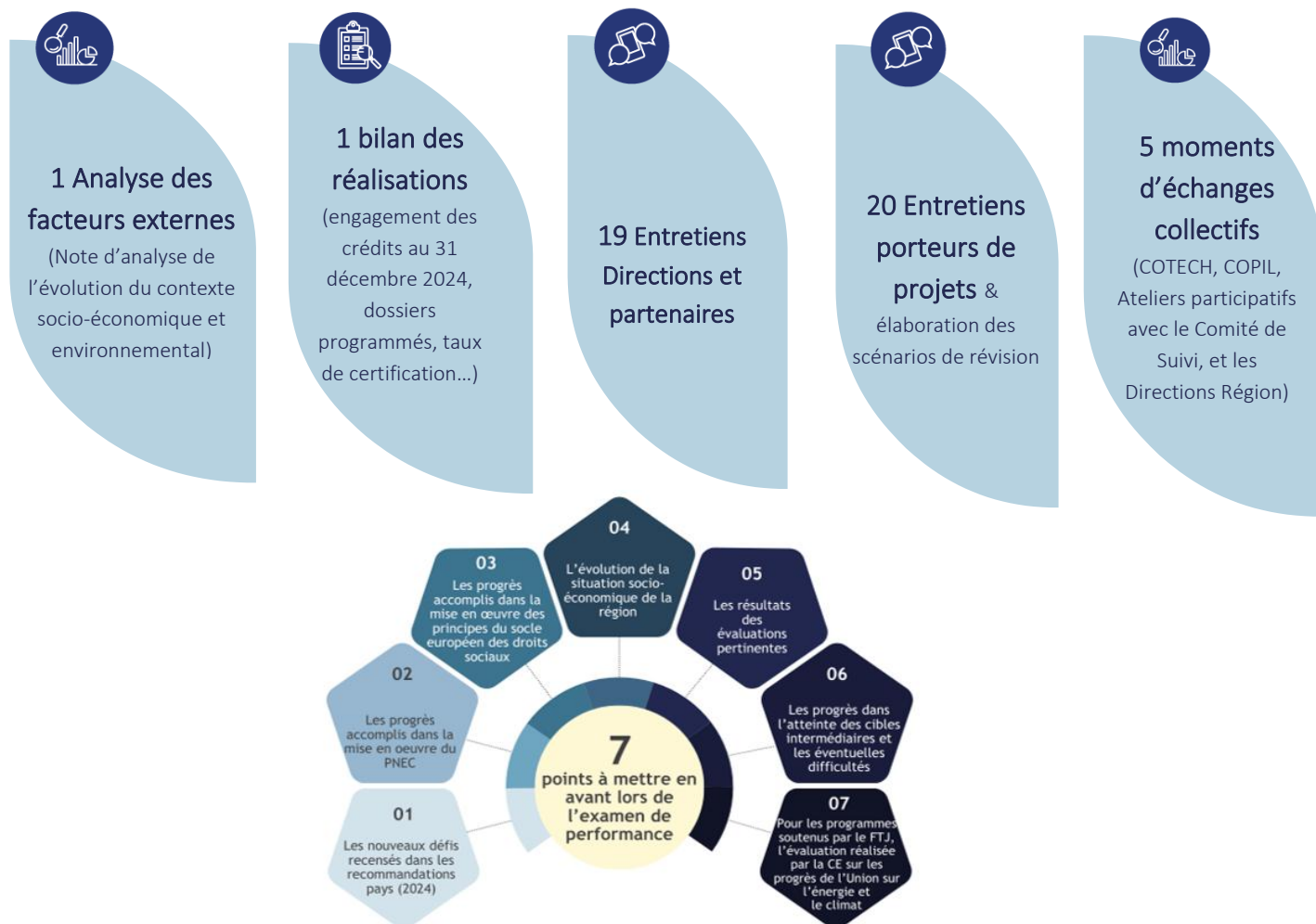
En dépit de ces multiples défis circonstanciels, la Région SUD a réussi un démarrage dynamique de la programmation et assuré un « effet de rattrapage » relativement satisfaisant, portant le taux de programmation global à 34 % des crédits du programme.

Pourquoi réaliser une évaluation à mi-parcours ?

Les travaux évaluatifs confiés aux cabinets **Teritéo** et **Aster Europe** sont guidés par 3 objectifs :

- **Mesurer les performances du programme au 31/12/2024 et répondre aux attentes réglementaires pour la suite de la programmation :** Alimenter les données et les argumentaires justifiant du niveau d'avancement du programme.
- **Anticiper les contraintes des règles de dégageement pour les années à venir :** Identifier les freins et facteurs de réussite et analyser la progression des indicateurs par rapport aux cibles 2024 et 2029.
- **Proposer des pistes d'amélioration pour optimiser la mise en œuvre de la programmation 2021-2027 :** Intégrer une vision prospective de la trajectoire du programme dans les pratiques de mise en œuvre.

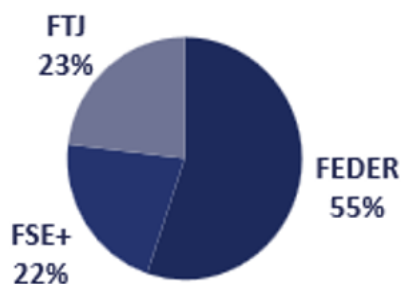
METHODOLOGIE DE L'EVALUATION :



1

ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION : LES CHIFFRES CLES

LA MAQUETTE DU PROGRAMME



Maquette UE du programme

615 087 286 €

Maquette CT du programme

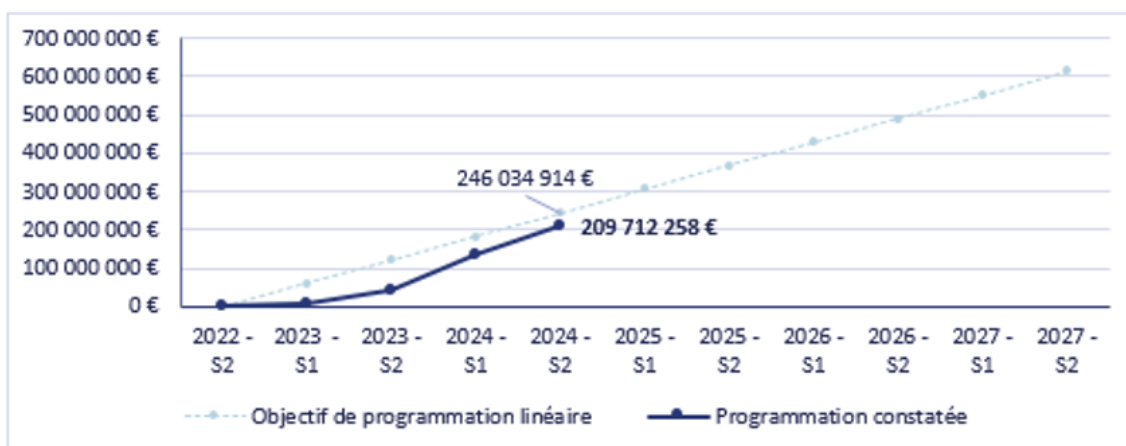
1 296 364 697 €

À l'échelle du programme, environ 1/3 des crédits UE sont programmés au 31/12/2024.

Une dynamique de certification qui commence mais n'est pas encore significative (seulement 4% de dépenses certifiées au 31/12/2024).

Malgré un démarrage retardé de 2 ans, on constate une bonne dynamique de programmation depuis 2023 et un « effet de rattrapage » plutôt maîtrisé.

DYNAMIQUE DE PROGRAMMATION (Montants UE)



Dynamique de programmation à l'échelle de la priorité, au 31/12/2024

Une dynamique encourageante, mais des disparités importantes entre fonds :

- FEDER : 30,5 % programmés et un taux d'intervention supérieur aux prévisions (53,9 %).
- FSE+ : Très bon rythme d'avancement avec 70,1 % programmés et 47,9 M€ déjà certifiés.
- FTJ : Démarrage plus lent (8,9 % programmés), expliqué par la spécificité des actions soutenues, mais une dynamique encourageante avec un second appel à projets prometteur.

	Programmation UE		Taux d'intervention UE		Certification
	en k€	% prog	Prévu	Réel	
Fonds	209 712 k€	34,1%	47,4%	50,0%	47 879 k€
FEDER	103 460 k€	30,5%	50,4%	53,9%	0 k€
FSE+	93 602 k€	70,1%	50,0%	47,6%	47 879 k€
FTJ	12 650 k€	8,9%	40,0%	40,9%	0 k€

PRIORITE 1 : DEVELOPPER UNE ECONOMIE REGIONALE INNOVANTE ET COMPETITIVE

Enveloppe FEDER allouée	Nb opérations programmées	Montants UE programmés	Taux de programmation
135,7 M€	11	43 M€	32 %

Données au 31/12/2024

Cette priorité vise à soutenir des projets portant sur 3 thématiques phares : la Recherche, le Numérique et la Croissance et Compétitivité des PME.

- ❖ Une dynamique globalement encourageante concernant la recherche et l'investissement privé. L'abondement de 2 instruments financiers à hauteur de 32 M€ FEDER et la perspective d'un 3^e outil de « prêt à taux zéro » en 2025 devrait permettre de dépasser les cibles de certification pour 2025.
- ❖ Des avancées à nuancer : sur le numérique notamment la programmation connaît un certain retard, aucune programmation n'ayant été décidée au 31 décembre 2024. 33 candidatures sur le numérique public (représentant un montant potentiel de 22,5 M€ FEDER) ouvrent une perspective encourageante, mais la révision à mi-parcours du programme au 1^{er} semestre 2025 prévoit de réallouer les fonds du numérique privé.

PRIORITE 2 : PRESERVER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE REGIONAL EN ACCOMPAGNANT LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ENERGETIQUE

Enveloppe FEDER allouée	Nb opérations programmées	Montants UE programmés	Taux de programmation
100,8 M€	12	16,4 M€	16 %

Données au 31/12/2024

Cette priorité concerne des projets portant sur 4 thématiques phares : l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique et l'économie circulaire.

- ❖ Un démarrage effectif pour 2 thématiques : L'efficacité énergétique affiche une programmation correcte avec 38 % des crédits FEDER engagés, mais les remontées de dépenses n'avaient pas débuté fin 2024. Concernant l'adaptation au changement climatique, un premier appel à projets a rencontré un succès limité, mais le second, ouvert en 2024 sur une cible plus large, ouvre des perspectives positives.
- ❖ Les thématiques Energies Renouvelables et économie circulaire sont retardées par des conditions favorisantes validées tardivement à l'échelle nationale (décembre 2024) et font l'objet d'appels à projet début 2025.

PRIORITE 3 : FAVORISER LA MOBILITE URBAINE DURABLE ET A FAIBLE EMISSIONS DE CO2

Enveloppe FEDER allouée	Nb opérations programmées	Montants UE programmés	Taux de programmation
19,9 M€	-	- €	- %

Données au 31/12/2024

Dans l'optique de contribuer à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone en 2050, la Région a orienté les crédits UE vers le soutien des projets d'infrastructures cyclables pour la mobilité du quotidien, ainsi que les infrastructures et équipements permettant la distribution et l'usage de carburants alternatifs. Cette priorité fait l'objet d'un appel à projets sur les infrastructures cyclables au premier semestre 2025. L'intérêt des collectivités pour ces aménagements s'est renforcé depuis la crise sanitaire, et l'expérience acquise facilite aujourd'hui le déploiement de ce type de projets. L'évaluation identifie d'ailleurs l'éventualité que l'enveloppe allouée puisse être insuffisante pour couvrir l'ampleur des besoins.

PRIORITE 4 - FACILITER L'ACCES A L'EMPLOI / OFFRE DE FORMATION ET D'ORIENTATION DE QUALITE

Enveloppe FSE+ allouée	Nb opérations programmées	Montants UE programmés	Taux de programmation
133,5 M€	79	93,6 M€	74 %

Données au 31/12/2024

Cette priorité cible des projets portant sur 4 thématiques phares : le soutien à l'entrepreneuriat, l'orientation et l'égalité d'accès à l'emploi, la formation continue et la santé.

- ❖ Un très bon avancement de la programmation qui s'explique par la programmation en mars 2024 de l'opération de formation mise en œuvre par le Conseil Régional représentant **65,4 M€ FSE+**. Deux thématiques se dégagent et sont des leviers solides pour poursuivre la dynamique :
 - **Le soutien à l'entrepreneuriat**, qui représente **16,8 M€ FSE+**, soit **70%** de l'enveloppe UE prévue pour cette thématique.
 - **La formation pour les demandeurs d'emploi** : grâce au cofinancement de la politique régionale de formation des demandeurs d'emploi et à un appel à projets « Innovation pédagogique », cette thématique atteint **80% de programmation UE**.
- ❖ Des retards sur certaines thématiques impliquent une reventilation partielle de l'enveloppe FSE+, afin d'optimiser l'impact territorial du programme.
 - **L'orientation et la promotion de l'égalité des chances** a fait preuve d'une bonne dynamique sur le début du programme avec **52%** de l'enveloppe UE attribuée fin 2024, mais des incertitudes budgétaires pèsent sur la pérennité des dispositifs, au vu des contraintes budgétaires nationales et régionales.
 - **La santé** : Nouveauté du programme 2021-2027, cet objectif reste peu avancé (8% de l'enveloppe consommée) à mi-parcours. Des perspectives sont cependant identifiées pour soutenir des actions de médiation en santé sur la suite du programme.

PRIORITE 5 - APPORTER UNE REPONSE INTEGREE AUX BESOINS SPECIFIQUES DES TERRITOIRES

Enveloppe FEDER allouée	Nb opérations programmées	Montants UE programmés	Taux de programmation
50 M €	34	24,8 M €	49 %

Données au 31/12/2024

Cette priorité soutient des projets de développement urbain et développement rural.

- ❖ Une bonne dynamique de programmation et des perspectives favorables pour l'atteinte des objectifs 2029 qui montrent un impact concrets et des besoins dans les territoires :
 - Le volet « **développement rural** » introduit en 2021-2027, est un **succès notable avec 82% de l'enveloppe consommée au 1^{er} appel à projet**. Les projets soutenus concernent principalement la réhabilitation d'infrastructures et l'aménagement d'espaces publics.
 - La thématique « **développement urbain** » repose sur un **partenariat direct avec 4 grandes intercommunalités** : les métropoles d'Aix-Marseille, Toulon Provence Méditerranée, Nice Côte d'Azur et l'agglomération du Grand Avignon. Ces collectivités locales mettent en œuvre des **stratégies de développement intégrées**. Fin 2024, c'est **8,3 M€ FEDER** qui sont engagés (28 % de l'enveloppe UE), principalement au service de l'**amélioration des équipements collectifs et de la qualité de vie en milieu urbain**.
- ❖ Le rythme des paiements reste lent : la nature des projets (investissements structurants = temps long) et le calendrier de sélection des projets sur le volet urbain expliquent qu'aucun paiement ne soit encore enregistré. L'évaluation soulève cependant un point d'attention sur la nécessité d'accompagner activement les porteurs de projets pour garantir une montée en puissance des demandes de paiements dès courant 2025.

PRIORITE 6 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE INTERREGIONAL DU MASSIF DES ALPES

Enveloppe FEDER allouée	Nb opérations programmées	Montants UE programmés	Taux de programmation
32,8 M€	74	19 M€	58 %

Données au 31/12/2024

Cette priorité soutient des projets interrégionaux sur les thématiques clés pour le territoire du Massif des Alpes : **Biodiversité**, **Gestion du bois**, **Mobilités**, **Gestion des Risques** et **Tourisme**.

Il s'agit de la priorité la plus active en nombre de projets soutenus, lesquels sont tous des projets de proximité, ciblés et adaptés au territoire alpin (montant moyen des aides accordées : environ 260 000€ par projet).

- ❖ **Une programmation bien répartie entre les 5 thématiques retenues (au 31/12/2024) :** **Tourisme** : 8 M€ FEDER pour la valorisation des sites culturels et naturels ; **Risques naturels** : 3,8 M€, incluant des travaux de prévention (ex. digue à Serre-Ponçon) ; **Biodiversité** : 3,25 M€ ; **Gestion du bois** : 3,4 M€, principalement en soutien à la filière bois locale ; **Mobilité** : 666 000 €.
- ❖ **Des points de vigilance à anticiper pour sécuriser la trajectoire de performance :** La certification doit impérativement débiter dès le 1er semestre 2025 et doit être accompagnée d'un renforcement des équipes d'instruction pour absorber les flux de dossiers à instruire et à suivre. La thématique **mobilité**, fragilisée par la baisse du Fonds Vert, pourrait justifier un réajustement à la hausse des crédits FEDER pour compenser les désengagements nationaux.

PRIORITE 7 : ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DES ACTIVITES INDUSTRIELLES (TRANSITION JUSTE)

Enveloppe FTJ allouée	Nb opérations programmées	Montants UE programmés	Taux de programmation
142 M €	6	12,6 M €	9 %

Données au 31/12/2024

Cette priorité vise à accompagner la **transition des secteurs industriels fortement émetteurs de gaz à effet de serre dans les Bouches-du-Rhône**, en soutenant à la fois des projets portant sur la **réduction des émissions**, le **maintien de l'emploi**, et la **diversification de l'économie vers des secteurs durables**. Elle mobilise **142 M€ du Fonds pour la Transition Juste (FTJ)** et se décline en trois volets : **recyclage des matières**, **transition énergétique** et **écologie industrielle**.

- ❖ **Une priorité au démarrage lent mais en amélioration récente** qui reflète les défis d'un changement profond de modèle industriel et territorial dans les Bouches-du-Rhône.
 - Le premier appel à projets (2023) a connu un **taux d'abandon élevé (62 %)** et le taux de programmation reste faible fin 2024 (8,9%). La nouveauté de ce fonds et l'ouverture du programme à un type d'acteurs jusque là peu accoutumés aux fonds européens participent à expliquer ce démarrage mitigé.
 - Le second appel à projet (2024), marqué par un élargissement du périmètre aux grandes entreprises et aux dépenses de personnel dans le domaine de la R&D, témoigne cependant d'une **bonne dynamique** avec **34 dossiers déposés**.
- ❖ **Une priorité qui commence à contribuer à la transformation territoriale mais dont l'impact reste encore partiel :** les projets programmés visent principalement la **diversification de l'économie durable** : matériaux biosourcés, chimie verte, valorisation de biomasse, recyclage. Certains projets structurants ont un fort potentiel en création d'emplois et en visibilité à l'échelle nationale. Les indicateurs de performance sont partiellement atteints : le nombre d'entreprises concernées est en bonne voie mais les capacités de recyclage et de production d'énergie renouvelable sont plus incertaines.

2 ANALYSE DE MISE EN ŒUVRE

Un effet d'apprentissage important depuis la programmation 2014-2020

DES MESURES D'ANIMATION A DESTINATION DES PORTEURS DE PROJETS EFFICACES ET APPRECIÉES

Les porteurs de projets saluent largement la qualité de l'accompagnement proposé par la Région, notamment lors des phases de candidature avec la possibilité d'échanger avec un référent instructeur. La plus-value d'un échange « humain » autour d'un projet étant unanimement soulignée et souvent jugée décisive pour la qualité du dossier déposé.

De nouveaux formats d'accompagnement externes (prestataires ou équipes territoriales) ont été expérimentés avec succès, en particulier sur les volets « développement urbain » et « développement rural » où le format a été jugé très qualitatif par les porteurs l'ayant mobilisé. Toutefois, cet appui reste inégalement accessible (ciblé particulièrement sur les priorités dites de développement territorial), et certains porteurs regrettent de ne pas avoir été informés de cette possibilité ou de ne pas avoir eu les moyens de le financer par eux-mêmes, le cas échéant.

UN EFFORT DE LISIBILITE SUR LES TRAMES D'APPELS A PROJETS

La Région Sud a souhaité mettre en œuvre un chantier stratégique ambitieux afin d'**améliorer l'accessibilité de ses appels à projets** sur la période 2021-2027 : présentation plus claire, critères transparents, indicateurs mieux définis, et cohérence renforcée avec les priorités régionales.

Ces efforts sont globalement salués, notamment par les porteurs expérimentés qui sont en mesure de comparer les pratiques avec le programme précédent. En revanche, les porteurs dont c'est la première expérience avec les fonds européens, continuent de rencontrer des difficultés face au vocabulaire administratif ou juridique jugé « **intimidant** » et à des **délais de candidature parfois trop courts**, incitant le dépôt de projets encore trop peu matures ensuite rejetés durant la phase d'instruction. L'arrivée de **nouveaux outils** (webinaires, kits joints aux dossiers de candidature, guides ...) est bien appropriée par les porteurs de projets qui les connaissent et/ou ont été orientés vers ces ressources par un échange individuel. **L'accompagnement humain**, en particulier pour les primo-porteurs de projets, reste un levier décisif pour lever les freins à l'appropriation des attendus des appels à projets.

Paroles de porteurs de projet :

Lancés pour cette nouvelle programmation, les outils pédagogiques produits par la Région (guides, fiches, tutoriels) sont **qualitatifs mais restent peu connus des porteurs de projets**. Leur faible visibilité limite leur impact, malgré la plus-value reconnue de leur contenu.

« J'ai découvert l'existence du guide après avoir monté le dossier... trop tard. »
(Citation entretien porteur de projet)

Cependant, **l'accompagnement à la candidature** par les gestionnaires a constitué une plus-value essentielle pour les porteurs. Ces derniers soulignent la **qualité des relations** et témoignent que les formulaires et grilles d'évaluations leur ont paru beaucoup plus clairs après l'échange avec un gestionnaire.

« Une fois qu'on a été orienté par la référente AG, tout devenait beaucoup plus compréhensible. »
(Citation entretien porteur de projet)

UN ENGAGEMENT FORT DE L'AUTORITE DE GESTION DANS LA SIMPLIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES FONDS

UNE BONNE APPROPRIATION DES MESURES DE SIMPLIFICATION OUVERTES PAR LA REGLEMENTATION EUROPEENNE

La Commission européenne a engagé une dynamique continue de recherche de simplification dans la mise en œuvre des fonds européens tout en engageant un renforcement du cadre réglementaire pour garantir une bonne allocation des fonds. La région SUD s'est approprié ces pistes de simplification (instruments financiers pour les porteurs de projets, options de coûts simplifiées pour la Région en tant qu'autorité de gestion).

Zoom sur les options de coûts simplifiés (OCS)

Les « OCS », sous forme de taux forfaitaires, montants forfaitaires ou coûts unitaires, permettent de réduire les justificatifs à fournir et d'améliorer la lisibilité des dépenses. Leur généralisation produit des effets positifs sur la charge administrative pour les bénéficiaires et les délais de traitement pour les gestionnaires.

Ces outils nécessitent cependant un investissement important en matière de préparation ainsi que sur le plan pédagogique pour accompagner leur déploiement.

Zoom sur les instruments financiers (IF)

La Région SUD a fait le choix de mobiliser le FEDER au titre du soutien aux PME pour déployer des **instruments financiers**, en lien avec Région Sud Investissement (RSI), visant le Capital Investissement et le Capital Développement pour respectivement 21,3 M€ et 10,6 M€ de FEDER.

La mobilisation de ce type de dispositif est plus simple qu'une demande de subvention pour de petites entreprises et désormais bien appropriée par les acteurs économiques du territoire.

Le déploiement à venir d'un 3^e instrument financier de type « prêt à taux zéro - innovation » à hauteur de 20 M€ FEDER viendra compléter l'offre sur le territoire.

UNE OPTIMISATION DES PROCEDURES ENCLENCHEE, MAIS A RENFORCER

De nombreuses démarches ont été entreprises pour simplifier les demandes d'aide des porteurs de projet, en harmonisant les procédures notamment (trames d'appels à projets simplifiées, tableaux de pièces à fournir, kit de compréhension des marchés publics...). Cette optimisation s'est aussi mise en place au sein des services instructeurs avec l'intégration de nouveaux outils (fiches méthodes, grilles d'analyses de la capacité financière des entreprises...) qui se sont révélés essentiels pour améliorer la qualité de l'instruction des dossiers. Le caractère évolutif de ces outils amène néanmoins à une actualisation régulière. La centralisation des versions adaptées en interne permettra de mieux partager les bonnes pratiques et aider les services à améliorer leurs outils.

UNE PRISE EN COMPTE SATISFAISANTE DES EVALUATIONS PASSEES

La programmation 2021-2027 s'appuie de manière satisfaisante sur le retour d'expérience de la génération 2014-2020 et prend en compte les recommandations formulées par les évaluations passées :

- Appels à projets plus clairs,
- Outils pédagogiques mis en place à tous les niveaux ;
- Accompagnement amélioré des petites structures
- Instruction fluidifiée par les avances et la dématérialisation.

Zoom sur les vérifications de gestion basée sur les risques :

La Région Sud expérimente une méthode innovante de contrôle fondée sur l'évaluation des risques d'irrégularités sur les dossiers. Introduits par le cadre réglementaire 2021-2027, ce type d'outil vise à croiser plusieurs critères (coût total, type de porteurs, type d'actions, présence de marchés publics, contraintes réglementaires etc.) afin de déterminer un niveau de vérification plus ou moins approfondi à appliquer. C'est un système qui aide à proportionner les contrôles à la complexité et aux enjeux des projets, dans le but d'alléger la lourdeur administrative des fonds et de réduire les délais de traitement.

3 LES PISTES D'ÉVOLUTIONS ...

... dans la perspective de la suite de la programmation 2021-2027 et de la programmation post 2027

L'évaluation à mi-parcours conduite en 2024/2025 se conclut par la formulation de recommandations visant à améliorer la mise en œuvre des fonds européens et anticiper les enjeux prioritaires dans la perspective de la programmation post 2027, pour **alimenter les réflexions de l'Autorité de Gestion et des acteurs régionaux**.

STRATEGIE D'ORGANISATION INTERNE

1

ORGANISER ET OUTILLER LE PILOTAGE ET LE SUIVI DE L'OPTIMISATION DES PROCEDURES

Exemples d'actions à mettre en place : Déployer un outillage pour partager la visibilité sur les procédures et notes méthodologiques et assurer la capitalisation systématique des réponses et documents internes, y compris propres à chaque service.

2

« REVUE ANNUELLE DES PROCEDURES » ET PLAN D'ACTION DE L'OPTIMISATION DES PROCEDURES

Exemple d'action à mettre en place : Organiser un séminaire annuel de revue des procédures fondé sur la cartographie des risques et associant instructeurs et certificateurs, et actualiser un plan d'action d'optimisation dans une logique de simplification.

3

OPERATIONNALISER ET ACTUALISER LA GESTION DU RISQUE ET SON INTEGRATION DANS LES PROCEDURES DANS UNE OPTIQUE DE PROPORTIONNALITE

Exemples d'actions à mettre en place : Renforcer l'articulation entre l'instruction et la certification. Capitaliser les retours de certifications et d'audit pour favoriser leur diffusion et optimiser les procédures. Etablir une procédure en vue du traitement des constats d'audit.

COLLABORATION AVEC LES DIRECTIONS OPERATIONNELLES

4

STRUCTURER ET RENFORCER LE PARTENARIAT ENTRE DIRECTION DES FONDS EUROPEENS ET DIRECTIONS OPERATIONNELLES

Exemples d'actions à mettre en place : Structurer et formaliser les rôles des référents « UE » au sein des directions opérationnelles ; diffuser un planning des appels à projets envisagés et actualiser régulièrement le rétroplanning.

5

APPROFONDIR ET SYSTEMATISER LA COOPERATION AUTOUR DES AVIS TECHNIQUES ET SUIVI DES PROJETS

Exemples d'actions à mettre en place : Associer plus efficacement les référents DOP à l'analyse qualitative des projets (échanges préalables, lectures partagées, réunions communes avec les porteurs entre instructeurs UE et DOP ...)

COMMUNICATION / ANIMATION

6

AMELIORER LA COMMUNICATION AUTOUR DU PROGRAMME

Exemples d'actions à mettre en place : Améliorer l'ergonomie générale du site « L'Europe en région SUD » et les liens entre les sources d'information (yc plateforme Aides Régionales). Structurer la communication interne autour des fonds européens.

7

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE MOBILISES

ADAPTER LES MOYENS MOBILISES ET LES CHOIX DE GESTION AU NIVEAU D'AMBITION DU PROGRAMME

Exemples d'actions à mettre en place : Moyens déployés qui apparaissent déséquilibrés par rapport au niveau d'ambition thématique et qualitative du programme. Les leviers envisageables portent sur le périmètre du programme, les choix de gestion (notamment l'usage des AAP) et les moyens humains.



EN PARTENARIAT AVEC :

ASTER Europe 
— Conseil —